

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR DES SOINS

A remplir par le chef d'établissement ou le directeur intérimaire

Fonctions

Directeur des soins, coordonnateur général des soins

Cotation de la part fonctions de la PFR :

2,8

Centre hospitalier (ou direction commune) :

Centre hospitalier De Saint Nazaire

Adresse :

11 Boulevard Georges CHARPAK 44600 Saint Nazaire

Accès par :

Train SNCF

A 10

Personne à contacter :

Monsieur Julien COUVREUR – Directeur général de l'établissement

Présentation générale et synthétique de l'établissement

Présentation générale de l'établissement :

Le Centre hospitalier de Saint-Nazaire est un établissement qui assume une mission de service public de soins, en conjuguant offre de proximité et niveau de technicité reconnu dans les activités de médecine, de chirurgie, d'obstétrique et de soins aux personnes âgées. Il dispose d'une organisation lui permettant d'assurer, de jour comme de nuit, les soins nécessaires à ses patients et aux personnes qui s'y présentent. Offrir des soins appropriés et de qualité est l'objectif partagé par l'ensemble du personnel.

Capacités : 940 lits et places

- MCO (473 lits)
- Psychiatrie (167 lits)
- HAD (35 lits)
- SSR (36 lits)
- USLD/EHPAD (229lits)

Les activités de soin de l'établissement sont réparties sur 2 sites:

- La cité sanitaire (ensemble immobilier accueillant une partie des activités du CHSN et la Clinique Mutualiste de l'Estuaire) regroupant les activités MCO et le SSR gériatrique
- Le site d'Heinlex accueillant l'EHPAD, l'USLD, l'HAD et la psychiatrie adulte principalement.

Un troisième site accueille ce jour l'Institut de formation (IFSI/IFAS) rattaché à l'établissement pour lequel un projet de relocalisation est en cours.

Identification du poste

Position dans l'organigramme de direction :
Membre de l'équipe de direction

➡ Liaisons hiérarchiques
Directeur général

➡ Liaisons fonctionnelles

Directions fonctionnelles de manière très fréquentes de la conduite de la politique et de la stratégie de l'établissement mais également pour l'articulation des projets de pôles. Lien très étroit avec la Direction des ressources humaines et la Direction Qualité, Gestion des Risques et parcours patients en particulier.
(Organigramme de direction disponible sur le site internet de l'établissement)

Missions générales, permanentes et spécifiques :

Définir et piloter la mise en œuvre de la politique des soins dans le cadre de la stratégie de l'établissement

Les missions du Directeur de Soins (DS), coordonnateur général des soins, relèvent à la fois du niveau stratégique, du niveau de coordination et du niveau opérationnel avec une responsabilité institutionnelle en matière de gestion du personnel soignant, de formation et de recherche

Dans ses fonctions de coordonnateur général des soins, il préside la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques. A ce titre, il est membre du directoire au sein duquel il a une mission de conseil et de participation à la décision.

- Le coordonnateur général des soins organise les missions des autres membres de la direction des soins.
- Le Directeur de Soins est responsable de la conception et de la mise en œuvre du projet de soins et des objectifs de qualité et de sécurité des soins définis dans ce cadre. Il en coordonne la mise en œuvre et l'évaluation. Il veille à la continuité des soins et à la cohérence des parcours de soins des patients.
- Il organise la répartition équilibrée des ressources en soins au niveau de l'établissement.

Il peut se voir confier d'autres missions de direction par le chef d'établissement.

Activités :

Il participe aux instances de l'établissement

Il participe en tant que président de la commission des soins infirmiers et de rééducation à la conduite et la mise en œuvre du projet médico soignant du GHT 44

Au sein du directoire, il participe à la conception, l'organisation et l'évolution des structures et activités de soins en concertation avec les membres du directoire

Il participe à la négociation des projets de pôles au sein des conférences de pôle ;

Il propose et évalue les objectifs des pôles dans le domaine de la politique de soins en proposant des indicateurs de performance dans le domaine des soins

Dans le cadre de ses activités propres :

Il coordonne la politique des soins, la conduite des projets et la mise en œuvre du projet de soins (ou projet médico soignant) en coordination étroite avec le président de la CME et les chefs de pôle ainsi qu'avec l'encadrement supérieur et de proximité de la direction des soins.

Il s'assure du respect des réglementations et des bonnes pratiques en matière d'organisation des soins,

Il propose la répartition des ressources en soins entre les pôles,

Il prend les mesures nécessaires à la continuité et la sécurité des soins notamment dans la gestion des moyens de remplacement de soignants, dans une logique de solidarité institutionnelle,

Il pilote la politique de soins en développant une cohésion managériale avec les cadres supérieurs de santé par leur participation aux réflexions stratégiques pour la politique de soins, par leur participation à la décision et en leur déléguant des missions spécifiques

Il anime et coordonne l'ensemble des équipes d'encadrement, définit leurs objectifs en matière de politique de soins et évalue leurs résultats,
Il développe la recherche en soins, les pratiques innovantes et les coopérations entre les professionnels de santé et veille à leur diffusion,
Il supervise le fonctionnement du service social de l'établissement sous l'autorité du cadre de proximité concerné et veille à sa bonne articulation avec les différentes unités de soins,
Il définit et met en œuvre une politique d'accueil et d'encadrement des étudiants paramédicaux en stage, en collaboration avec les directeurs des instituts et écoles de formation.
Dans le cadre de la coopération avec la clinique mutualiste, il construit des liens avec les différents partenaires (directrice des soins, chef de bloc opératoire, cadre de l'unité de chirurgie ambulatoire,...) afin de participer activement au pilotage de l'efficacité des activités et des organisations. . Il participe aux instances du GCS de moyen et GCS pharmacie à usage intérieur).

Organigramme des coopérations sur la cité sanitaire communicable sur demande

Organigramme de la Direction des Soins communicable sur demande

Dans le cadre de ses activités transversales

Il développe avec le Directeur des Ressources Humaines (DRH), l'accueil des professionnels, la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences, la politique de promotion professionnelle et les parcours professionnels qualifiants. Il participe à la définition du plan du Développement Professionnel Continu (DPC) pour les besoins des personnels non médicaux contribuant aux activités de soins,
Il participe, avec le directeur chargé de la qualité, à la conception, à la conduite et à l'évaluation du programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité,
Il contribue avec le directeur des systèmes d'information et le Département d'Information Médicale (DIM) à la définition et à l'organisation du système de recueil, à la pertinence et à la sécurité des données échangées,
Il participe aux procédures de certification et d'accréditation de l'établissement

Principaux projets à mener dans le périmètre du poste :

Contribution au sein de l'équipe de direction à la gouvernance et à la politique d'établissement conduite par le directeur général, implication dans les partenariats extérieurs en lien avec le GHT et la politique de santé territoriale
Pilotage de la politique de soins et de la mise en œuvre du projet de soins infirmiers de rééducation et médico-technique avec l'ensemble de l'encadrement de la Direction des Soins, avec les membres de la CSIRMT et en partenariat avec le président de CME, les trios de pôles (chefs de pôle, Cadre supérieur de santé, Directeur référent).
Pilote et initie la conception, l'organisation, la coordination et le management des soins avec l'ensemble de l'encadrement de santé de la direction des soins et en partenariat étroit avec la Direction des Ressources Humaines.
Le Coordonnateur Général des Soins sera le garant sur son champ d'intervention des conditions de mise en œuvre du plan de développement des activités en cours de formalisation avec l'Agence Régionale de Santé.

Profil souhaité du candidat

Compétences professionnelles requises / prévues :

Expériences professionnelles diversifiées dans les soins, le management d'équipe et les organisations.
Travail en collaboration requérant des qualités relationnelles et de communication.
Management de projets, capacité à conduire des études de charges de travail, réajustement des organisations.

Autres informations

Contraintes et avantages liés au poste :

Etablissement ayant connu par le passé des difficultés importantes au plan budgétaire et social.
La reconstitution complète de l'équipe de direction depuis début 2018 a permis de revenir à un cadre de fonctionnement plus serein que le futur directeur des soins devra s'attacher à préserver avec l'ensemble de ses

collègues.

Les subtilités du montage juridique de la Cité Sanitaire, marquées par la juxtaposition de différentes structures de coopérations devront rapidement être assimilées.

En l'absence de logement disponible dans le parc immobilier de l'établissement, le futur titulaire du poste percevra l'indemnité correspondante prévue par la réglementation.